

RÔLE DU CONSEIL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE, SCIENTIFIQUE, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE PERFECTIONNEMENT –

COPSVEP

L'École supérieure d'art et de design des Pyrénées est un établissement d'enseignement supérieur artistique dont le fonctionnement repose notamment sur des instances consultatives et/ou de concertation. Vous pouvez y participer !

Le Conseil d'orientation pédagogique, scientifique, de la vie étudiante et de perfectionnement – COPSVEP est une instance consultative et de concertation entre les acteurs et partenaires de l'établissement. Il émet des avis sur les questions relatives aux activités pédagogique, scientifique et culturelle de l'établissement :

- l'organisation des enseignements ;
- la réflexion sur les contenus pédagogiques ;
- l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation ;
- la définition des recherches susceptibles d'être conduites au sein des diverses filières d'enseignement ;
- la mise en œuvre des partenariats et des échanges ;
- la définition de la politique d'expositions, de publications et de diffusion des travaux et recherches ;
- l'organisation de la vie étudiante.

Il est composé de 14 membres :

- le directeur de l'établissement
- la direction pédagogique
- des représentants des personnels enseignants (1), d'assistance technique (1), pédagogique (1) et des bibliothèques (1) élus pour une période de trois ans renouvelable
- des représentants des étudiants (2) élus pour une période de deux ans renouvelable
- des enseignants coordonnateurs des années sanctionnées par un diplôme (2)
- des représentants des établissements d'enseignement post-bac et supérieur et/ou de recherche entretenant des liens de coopération avec l'établissement (2)
- des personnalités qualifiées appartenant aux milieux professionnels concernés par les activités de l'établissement (2)

Le Conseil d'orientation pédagogique, scientifique, de la vie étudiante et de perfectionnement se réunit au moins 2 fois par an et l'ordre du jour est fixé par le directeur de l'établissement.

Il peut décider de constituer des commissions de travail internes.

Il se décompose de la manière suivante :

- Un conseil scientifique (ancien comité scientifique de l'observatoire)
- Un conseil pédagogique et de la vie étudiante qui se réunit 1 fois par an en séance plénière et décliné en commissions thématiques visant l'amélioration des pratiques dénommées conseil de perfectionnement

Les mandats des représentants des personnels pédagogiques, administratifs et techniques et des étudiants arrivent à échéance sur les sites de Pau et de Tarbes. **Il convient donc de procéder à une élection en vue de la nouvelle représentation des personnels et des étudiants au sein de cette instance.**